

**FACE A LA CARENCE DE L'ASSOCIATION APOLLO CLUB,
LA MUNICIPALITE AGIT**

Face à la situation de carence provoquée par la dissolution de l'association « Apollo club », dont la procédure semble entachée de vices de forme, la municipalité agit.

En raison des risques de troubles à l'ordre public engendrés, tant par les dysfonctionnements internes de l'association Apollo club que par la disparition frauduleuse d'une partie du matériel, Monsieur le député maire, François Asensi, a pris un arrêté provisoire de fermeture de la salle Pierre Louis.

En attendant la décision de la justice qui interviendra le 23 juin, la municipalité met en œuvre tout ce qui est en son pouvoir, pour qu'à la rentrée prochaine la salle puisse rouvrir, avec un matériel identique à celui préexistant.

Son objectif est qu'au mois de septembre 2014, les Tremblaysiennes et les Tremblaysiens qui le souhaitent, puissent à nouveau pratiquer leur sport, dans la sérénité et des conditions de sécurité optimales.

Elle mettra la salle Pierre Louis à la disposition d'une association qui présentera toutes les garanties éthiques nécessaires, qui adhèrera à la charte municipale des sports, et ce, dans le cadre d'une convention de mise à disposition qui définira les droits et les devoirs de chacun.

Une réunion d'information, destinée et réservée aux adhérents de l'association « Apollo Club », se déroulera en présence de François Asensi, le Samedi 14 juin à 9h30, à la salle Charles Cros, 20 rue Charles Cros, 93290 Tremblay en France.

Fait à Tremblay-en-France le 3 juin 2014

La municipalité de Tremblay-en-France